

# Engagement de résultat agri-écologique et concours agricole pour favoriser l'action collective en faveur de la biodiversité

Des chercheurs de l'INRA, en collaboration avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, ont élaboré une méthode pour traduire l'objectif de conservation des milieux herbagers riches en espèces (prairies permanentes, landes et parcours) en indicateurs simples de résultats à atteindre, facilement appropriables par les agriculteurs et les acteurs des territoires. Ils proposent aussi un dispositif d'accompagnement original, le concours de prairies fleuries

Dans l'espace rural, l'un des principaux instruments de la préservation de la biodiversité sont les mesures agri-environnementales (MAE) de la PAC, aides allouées sur la base d'engagements volontaires des agriculteurs pour une durée d'au moins 5 ans. Leurs cahiers des charges sont en général basés sur le respect de pratiques jugées favorables à l'environnement telles que, pour les prairies par exemple, l'interdiction ou la réduction de la fertilisation, la limitation du chargement animal et l'utilisation tardive. Mais à l'usage, les opérateurs agri-environnementaux s'interrogent sur leurs difficultés à contractualiser avec les agriculteurs et sur la performance environnementale de leurs prescriptions techniques. Ce constat a motivé le partenariat engagé entre l'unité d'Ecodéveloppement (INRA Avignon) et le Parc naturel régional (PNR) du Massif des Bauges, qui s'est élargi en 2008 à une équipe pluridisciplinaire (agronomes, zootechniciens, sociologues) de l'INRA et au réseau des PNR, dans le cadre du programme de recherche « Action publique, Agriculture et Biodiversité » (DIVA2) du Ministère chargé de l'environnement. L'animation par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France des échanges entre opérateurs agri-environnementaux et chercheurs constitue une des originalités de ce projet portant sur des connaissances scientifiques permettant de concilier pertinences agronomique et écologique dans l'action publique en faveur de la biodiversité.

## D'une mesure agri-environnementale innovante à son dispositif d'accompagnement : le concours de prairies fleuries

Les travaux menés par les chercheurs de l'INRA en partenariat avec les Parcs ont abouti à la mise au point d'une méthode innovante permettant aux objectifs de conservation de la biodiversité sur les milieux herbagers de s'intégrer dans les dispositifs de production des agriculteurs. Le cahier des charges de la mesure « prairie fleurie » porte désormais sur des résultats à atteindre, décrits par un indicateur simple et facilement identifiable par un non-spécialiste : la présence, dans la parcelle sous contrat, d'au moins quatre espèces de plantes à fleurs parmi une liste préalablement définie (représentée sur une planche photographique). Cette liste de plantes indicatrices répond à



Photo : © Inra

des critères botaniques précis en lien avec les habitats semi-naturels de chaque territoire, mais tient également compte de l'appréciation des acteurs concernés (agriculteurs, apiculteurs, fromagers...). Le contrôle de l'engagement, réalisé par l'Agence de service et de paiement, consiste à vérifier, lors d'une inspection sur place, la présence d'au moins 4 espèces de la liste dans chaque tiers de la parcelle parcourue en diagonale. La pertinence écologique et agronomique de cette liste continue à faire l'objet de recherches, portant notamment sur l'évaluation des services écosystémiques rendus par les prairies qui remplissent l'obligation de résultat.

Une démarche de recherche-action a permis de tester la pertinence de la liste dans les différents PNR impliqués et de mettre en place un accompagnement de la mesure par l'organisation de concours agricoles de prairies fleuries, testés depuis 2007 dans les PNR du Massif des Bauges et du Haut-Jura. Ces concours récompensent le meilleur équilibre entre valeurs agronomique et écologique des prairies présentées par les agriculteurs ; le jury associe agronomes, éleveurs, apiculteurs, élus et naturalistes, qui confrontent leurs savoirs et imaginent des solutions pour préserver et valoriser la biodiversité (démarches de qualité, ...



... emplacement de ruches, actions pédagogiques, maîtrise de l'urbanisation...). Les enquêtes des chercheurs montrent l'appropriation de la MAE par les éleveurs, qui l'ont massivement souscrite là où elle s'applique. Ils apprécient la latitude qui leur est donnée d'ajuster leurs pratiques d'une année sur l'autre, d'une prairie à l'autre, et sont motivés par un dispositif agri-environnemental qui fait appel à leur savoir-faire et à leur sens de la responsabilité. Souvent vécue comme une contrainte, la biodiversité devient une co-production de leur activité et un défi technique à relever. Les éleveurs trouvent en outre dans l'animation territoriale de la mesure une légitimation sociale de leur métier et des aides qu'ils perçoivent. Du point de vue économique, ces contrats rémunérés améliorent directement

le revenu des éleveurs extensifs et doivent permettre de conforter des plus-values « biodiversité » sur les produits de terroir (fromages et miels).

Le bilan dressé en 2009 évalue à plus de 7 500 ha les surfaces contractualisées en « prairies fleuries » dans l'hexagone, dont les 2/3 sont situés hors des sites Natura 2000 auxquels sont réservés en priorité les financements des MAE territorialisées du PDRH. Il recense 20 opérateurs et constate leur diversification : les porteurs de projets sont, outre des PNR (8), des collectivités territoriales (6) et des structures agricoles (6), qui apprécient la souplesse de cette mesure et sa portée pédagogique. L'hétérogénéité et la multiplication des listes, élaborées au cas par cas, questionnent toutefois la recherche quant à l'intégration des valeurs agronomique et écologique et à l'objectif de simplicité pour les agriculteurs et les contrôleurs.

2010, dernière année du programme DIVA, devrait apporter des réponses en mobilisant le premier concours national de prairies fleuries organisé à l'initiative de la FPNRF pour :

- tester la possibilité d'une liste biogéographique synthétique permettant de généraliser les résultats obtenus sur les prairies de moyenne montagne à l'ensemble des milieux herbagers riches en espèces représentés dans l'hexagone ;
- être force de proposition en matière de systèmes fourragers innovants et de dispositifs pour l'action publique en faveur de la biodiversité produite et maintenue par les agriculteurs dans la perspective de la révision de la PAC à l'horizon 2013.

[www.prairiesfleuries.fr](http://www.prairiesfleuries.fr)

### Les Parcs naturels : des acteurs territoriaux et partenaires du projet

Associations volontaires de collectivités territoriales engagées dans un projet commun inscrit dans une charte validée par l'Etat, les PNR ont pour mission d'associer protection de patrimoines naturel et culturel et développement concerté de leur territoire. Terrains d'expérimentation du développement durable, ils participent ou conduisent des études et recherches mobilisant des compétences scientifiques.

Les 46 PNR couvrent 13 % du territoire français (20 % avec les projets en cours de labellisation), principalement des espaces ruraux fragiles où prédominent les forêts et les herbages. Ces surfaces herbagères qui abritent une biodiversité remarquable (faune, flore, milieux, paysages) sont fortement menacées par les transformations de l'agriculture : prairies de montagne, zones humides, prairies maigres ou parcours le sont par le boisement par abandon d'exploitation d'un côté, et la conversion en prairies intensives ou en cultures de l'autre.

Afin de répondre à ces enjeux, la Fédération des PNR a proposé l'engagement « maintien de la richesse floristique des prairies naturelles riches en espèces » (Herbe\_07), qui a été inscrit au catalogue des mesures agri-environnementales territorialisées du Plan de développement rural hexagonal (PDRH) 2007-2013. Cette mesure apparaît comme un levier pour promouvoir les systèmes d'élevage extensifs dans les territoires et conforter les synergies entre agriculture et biodiversité. C'est pour la faire connaître que les Parcs naturels régionaux, associés aux Parcs Nationaux, organisent en 2010, année internationale de la biodiversité, le premier Concours agricole national de prairies fleuries.

#### ■ Contacts scientifiques :

**Sylvain PLANTUREUX** • Tél : 03 83 59 58 46 • [sylvain.plantureux@ensaia.inpl-nancy.fr](mailto:sylvain.plantureux@ensaia.inpl-nancy.fr) • Centre INRA Nancy-Colmar

**Christine de SAINTE MARIE** • Tél. : 06 38 66 51 13 • [christine.desaintemarie@agroparistech.fr](mailto:christine.desaintemarie@agroparistech.fr) • Centre INRA Versailles-Grignon

#### ■ Références :

**de Sainte Marie C.** (2009). Let's Hundred Flowers Bloom? The Rising of Local Authorities and the Governance of Biodiversity in the French Countryside, XXIII<sup>e</sup> ESRS Congress 'Re-inventing the Rural: Between the Social and the Natural', Vaasa (FIN), 17-21 August.

**Plantureux S., Ney A., Amiaud B.**, 2010. Evaluation of the agronomical and environmental relevance of the CAP measure 'flowered grassland'. Grassland in a changing world, Proceedings of 23rd General Meeting of the European Grassland Federation Kiel, Germany.